L'avantage de se joindre à Forma'PME, la mutuelle de formation.

Forma'PME favorise la mise en place d'un processus de gestion de formation durable, avec l'objectif de maintenir, améliorer, développer et reconnaitre les compétences de la main-d'œuvre et augmenter la compétitivité des entreprises membres.

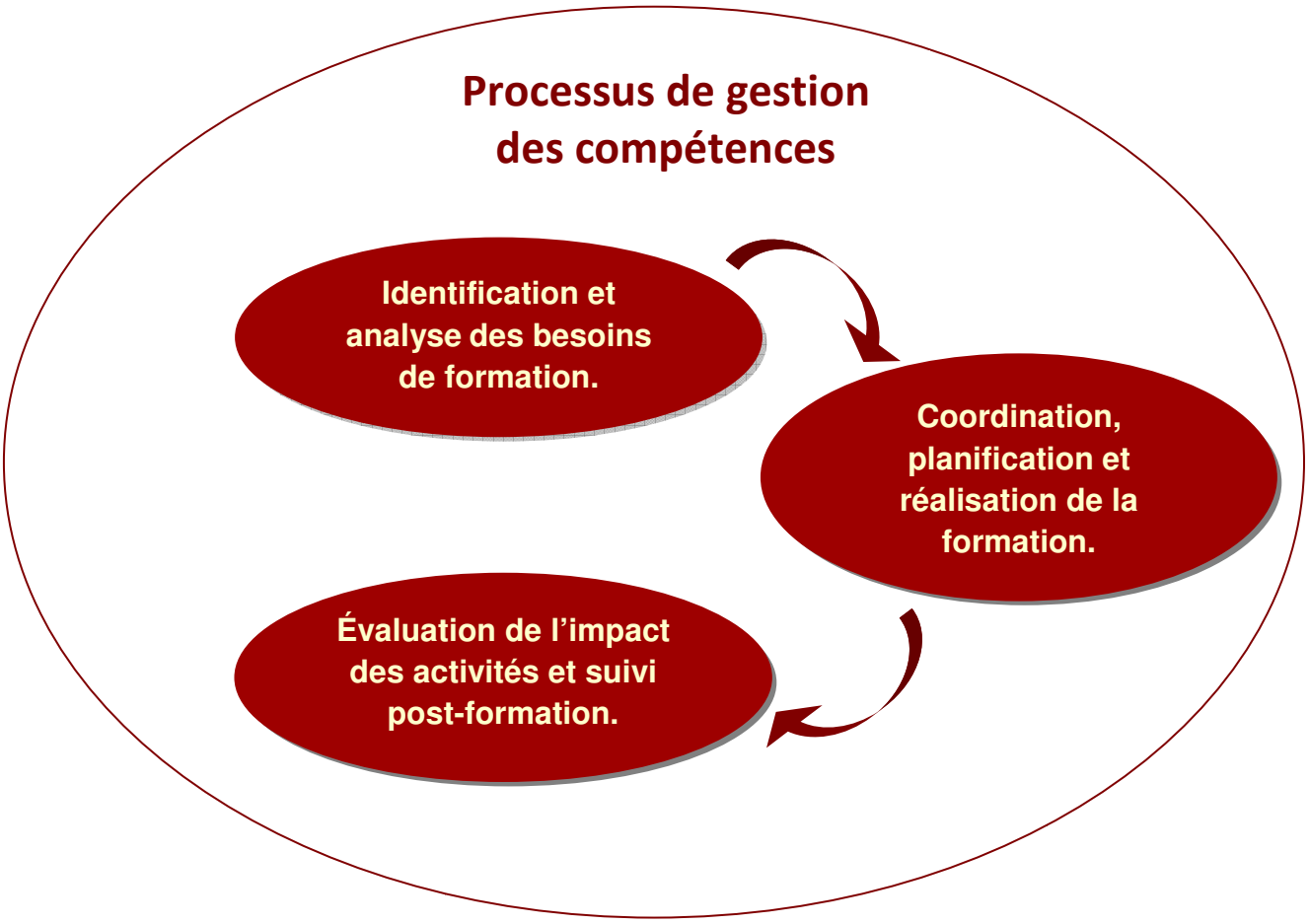

Voici une estimation des avantages dont peuvent bénéficier les entreprises, qui se joignent à la mutuelle, à chacune des étapes du cycle.

Identification et analyse des besoins de formation.

L'analyse de besoins est prise en charge à 100%.

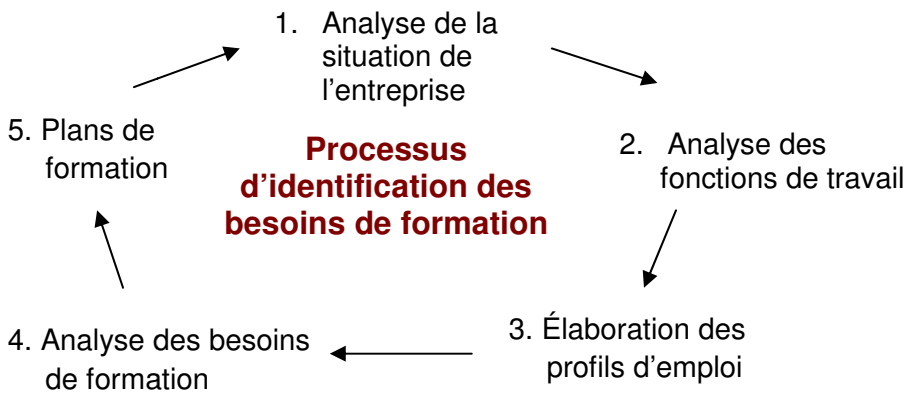

Les retombées majeures de l'analyse des besoins de formation :

- Cartographier les compétences existantes au sein de l'entreprise.
- Un processus orienté sur les besoins de l'entreprise.
- Mesurer l'écart entre les compétences désirées et les compétences existantes.
- Apporter la bonne solution au bon problème.
- Analyser les fonctions de travail et élaborer des profils d'emploi.
- Affecter les bons employés aux bons postes pour permettre d'accroître la productivité.
- Un outil pour motiver les employés, réduire le « turnover » et les coûts de recrutement.
- Disposer d'un outil réel d'évaluation du rendement adapté à la culture de l'entreprise.
- Permettre aux dirigeants d'anticiper leurs besoins en RH et de développer la compétitivité dans leur secteur d'activité.
- Bénéficier d'un plan de formation arrimé aux objectifs et orientations stratégiques de l'entreprise.

Coordination, planification et réalisation de la formation.

Les entreprises ayant une masse salariale entre 250 000 $ et 10 millions de dollars[1] bénéficient d'un soutien financier en lien avec les activités décrites ci-dessous.
Le maximum que peut avoir une entreprise par année est 5% de sa masse salariale à concurrence de 100 000 $.

Activités subventionnées[2] **:**

- Le développement et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi.
- Le maintien en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification.
- Le développement structurel de la formation en entreprise : formation des formateurs.
- Le transfert intergénérationnel des compétences.
- Le développement des compétences de base.
- L'amélioration de la connaissance du français chez les travailleurs issus de l'immigration.

Évaluation de l'impact des activités et suivi post-formation.

Les entreprises bénéficient également d'un soutien financier pour évaluer les retombées des activités de suivi post formation.

---

[1] Les entreprises dont la masse salariale est en dehors de la fourchette de 250 000 $ et 10 millions $ ont également la possibilité de devenir membre, voir modalité avec Forma'PME.

[2] Pour plus de détails se reporter aux annexes pages 5.

Double avantage pour les entreprises assujetties au 1%.

- Forma'PME est un moyen mis à la disposition des entreprises assujetties pour satisfaire aux exigences de la Loi.
- Les dépenses engagées auprès de la mutuelle de formation Forma'PME sont admissibles en vertu de la Loi.
- Les employeurs ont la possibilité d'effectuer des versements, en tout ou en partie, de 1 % à la mutuelle de formation.
- La mutuelle prend en charge l'organisation et la réalisation des activités dont l'entreprise a besoin.
- L'entreprise assujettie qui ne dépense pas la totalité du 1% peut conserver le différentiel au sein d'un compte en fidéicommis, auprès de la mutuelle, pour pourvoir répondre à d'autres besoins de formation éventuels.

ANNEXES

Annexe 1 : Détails des activités de formation admissibles aux subventions

- **Objectif 1 : Soutien au développement des compétences de base :**
  - alphabétisation (français et mathématiques)
  - formation de base (matières obligatoires pour DES, DEP)

- **Objectif 2 : Amélioration de la connaissance du français chez les travailleurs issus de l'immigration.**

- **Objectif 3 : Soutien au transfert intergénérationnel des compétences.**
  - Par la mise à contribution des travailleuses et des travailleurs expérimentés (récemment retraités ou en emploi) au développement des compétences en entreprise.

- **Objectif 4 : Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi.**
  - Développement des compétences, amélioration des qualifications et de la mobilité.
  - Les projets de formation peuvent notamment soutenir l'acquisition :
    - d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ;
    - d'une attestation d'études collégiales (AEC) ;
    - d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

- **Objectif 5 : Soutien au maintien en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification :**
  - obtention du certificat de qualification de certains métiers réglementés hors-construction :
    - d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction (Règlement c. F - 5, r.1.2) ;
    - de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression (Règlement c. F - 5, r.1.3).
  - obtention du certificat Sceau rouge (interprovinciale)

- **Objectif 6 : Soutien au développement structurel de la formation en entreprise axé sur :**
  - le rehaussement des compétences en gestion de la formation et transfert des compétences (formation des formateurs internes).
  - la participation du personnel au processus de gestion de la formation.

Annexe 2 : Détails des activités de formation non subventionnées

Les activités énumérées ci-dessous ne peuvent être financées par ce programme de subvention du Fonds :

- les activités entreprises avant le dépôt de la demande de subvention ;
- la formation en bureautique ;
- les colloques, congrès, symposiums, dîners causeries et autres événements de ce type ;
- la formation autodidacte ;
- le maintien et le développement des compétences ou de la requalification requise par une loi ou une réglementation ;
- l'élaboration de logiciels et la production d'outils d'apprentissage virtuels.